



Déclaration FO, réunion du CSE du 31 octobre

FO tient à porter la parole des salariés bénéficiant de la navette Lille/VPF aujourd'hui remis en cause.

Une pétition va d'ailleurs vous être très prochainement transmise ou viens de l'être par les utilisateurs de celle-ci. Vous constaterez d'ailleurs que ce n'est pas une majorité des salariés du CDSi qui sont concernés même s'ils représentent une part non négligeable :

La suppression de cette navette va donc aggraver la problématique du stationnement sur le site. Les travaux d'agrandissement actuels des parkings ne sont pas suffisants pour régler les problèmes de stationnement.

De plus, cette décision risque d'engendrer des démissions et provoquera inévitablement une baisse supplémentaire de la compétitivité d'Alstom pour recruter.

FO ajoute que certains de ces salariés ont acquis leur domicile à Lille ou dans ses environs en tenant compte de l'existence de cette navette.

Pourquoi ce choix de supprimer cet avantage sans étudier les possibilités pour le conserver ?

FO constate que la décision de supprimer cette navette est plutôt soudaine puisque lors du précédent CSE la question avait été soulevée et que la réponse apportée n'était qu'une réflexion à la suite du départ du CDSi. Chacun appréciera le respect de l'instance représentative du personnel sur ce sujet : pour FO, la Direction aurait dû attendre la réunion du CSE suivante avant de prendre sa décision et de communiquer.

Par ailleurs, le délai proposé par la direction, pour que les salariés puissent se réorganiser, à la suite de cette modification importante des conditions de trajet pour se rendre sur leur lieu de travail, n'est pas acceptable car trop court. Notamment, pour les Lillois n'ayant pas de véhicule personnel disponible.

FO rappelle que cet avantage (la navette Lille/VPF) avait été mis en avant lors du recrutement des salariés concernés.

FO revendique le maintien, éventuellement sous une forme adaptée, de cet avantage ou la compensation de la perte de celui-ci.

Les contrepropositions avancées par de nombreux salariés concernés sont :

- Raccourcir le parcours de la navette. Ex : Départ depuis la gare d'Orchies. Cette proposition permet de réduire la participation de l'employeur tout en laissant la possibilité aux salariés d'utiliser des transports collectifs complémentaires sans augmenter la durée totale de trajet.
- Participation partielle du coût de la navette par les salariés concernés qui resterait gagnant par rapport à une utilisation d'un véhicule personnel et éviterait à certains d'entre eux d'investir dans l'achat d'un véhicule supplémentaire
- Une journée de TAD supplémentaire, possibilité d'ailleurs déjà prévue dans l'accord d'entreprise pour des situations particulières.

FO continuera à se faire le porte-parole des salariés concernés et par ailleurs condamne la suppression des moyens de transport collectif, ce qui est d'ailleurs fort peu écologique d'autant plus pour un groupe comme Alstom.

Enfin pour FO cette suppression sans compensations de l'employeur est totalement inadmissible et le mécontentement des salariés concernés est particulièrement justifiés.

FO demande le report de la décision notamment pour étudier les contrepropositions pertinentes des salariés.